

Liberté Égalité Fraternité



Guéret, le 26/11/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Opération de vaccination exceptionnelle le samedi 27 novembre 2021

La situation épidémique continue de se dégrader en Creuse

Depuis près d'un mois, la diffusion épidémique ne cesse de s'accélérer en Creuse. Avec 284 contaminations recensées sur les sept derniers jours, le taux d'incidence de l'épidémie dans le département atteint désormais 244. Chez les personnes âgées de plus de 65 ans, il reste à un niveau élevé, à 192. Le nombre de patients hospitalisés en raison du Covid-19 augmente, avec 23 hospitalisations dont 5 en réanimation.

Une première opération de vaccination sans rendez-vous dès demain

Dans ce contexte, et suite aux annonces du ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VERAN, généralisant la dose de rappel à l'ensemble de la population de plus de 18 ans, les services de l'État en Creuse sont pleinement mobilisés pour assurer une dose de rappel à tous dans les semaines à venir. Les capacités de nos centres de vaccination vont être élargies, et la médecine de ville (médecins généralistes, pharmaciens, infirmiers libéraux, etc.) est également mobilisée. Des opérations « coup de poing » et « aller vers » sans rendez-vous vont être annoncées dans les jours à venir.

À cet égard, une première opération de vaccination menée par l'unité mobile de vaccination Vaccibus sera déployée le samedi 27 novembre 2021, de 9 heures à 18 heures, sur le parking de Leclerc. Comme à son habitude, elle permettra de vacciner sans rendez-vous, grâce à 250 doses disponibles, mais aussi de se faire tester gratuitement.

Validité des tests, du pass sanitaire, port du masque... De nouvelles réglementations en vigueur

Les annonces du Ministre des Solidarités et de la Santé ont fait évoluer la réglementation sur plusieurs sujets :

- ✓ Le port du masque est désormais obligatoire en intérieur dans tous les établissements recevant du public (ERP) et pour tous (visiteurs comme employés), ainsi qu'en extérieur dans les situations de rassemblements (marchés, brocantes, manifestations, etc.). Dans les autres situations en extérieur, il reste recommandé.
- Le pass sanitaire est valable jusqu'à sept mois après la dernière dose de vaccin, mais l'éligibilité de la dose de rappel intervient dès cinq mois après la dernière dose.
- ✓ Les tests utilisés comme pass sanitaire ne sont plus valables que 24 heures, contre 72 heures auparavant.

Contact presse Cabinet de la Préfète

Guillaume Castan–Comet Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08 Courriel. : guillaume.castan-comet@creuse.gouv.fr

